

AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE :
services proposés

Le contrat d'abonnement et son pack de prestations

URBANISME

- Visite préalable à toute intervention plus poussée du CAUE : ½ j.
- Conseils ponctuels dans le domaine exclusif de l'urbanisme, de l'architecture ou du paysage

VOIRIE

- 2 jours par an par collectivité actionnaire – expertise sur site et chiffrage des travaux + suivi (au-delà des 2 jours, facturation au temps passé via un contrat de prestations)
- Fourniture cahier des charges type pour la consultation des entreprises

FORFAIT CONSULTATIONS

- 6 contacts par mois non cumulables
- Informations / recommandations hors projet
- Réponses orales / écrites avec ou sans documentation selon sujet

OUVRAGES D'ART

- 1 demi-journée par an sur site pour un diagnostic initial sommaire

EAU

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Diagnostic réseaux assainissement : fourniture d'un cahier des charges type et d'un modèle de bordereau de prix à adapter aux caractéristiques de la collectivité

EAU POTABLE

Dans la limite de 1 jour par an et par structure (au-delà, voir contrat de prestations) :

- ▶ Protection des captages :
 - assistance choix MOE
 - assistance définition et mise en place des mesures de protection
- ▶ Diagnostic forage :
 - AMO analyse et proposition solution
- ▶ Schéma Directeur :
 - AMO pour élaboration schéma

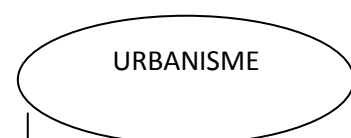
MARCHÉS PUBLICS

- Remise guide pratique spécifications techniques
- Assistance téléphonique à la rédaction d'un cahier des charges (☎ 0243547265) chaque mardi de 14 h 30 à 15 h 30

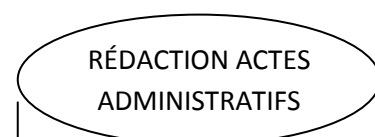
COÛT DU CONTRAT (contrat annuel, année civile, renouvelable par tacite reconduction) :

- Pour les communes : 1 € par habitant avec un plancher de 100 € et un plafond de 2 000 €.
- Pour les communautés de communes : 2 000 €.
- Pour les syndicats d'eau : 250 € pour les structures < 1 000 hab. et 500 € pour les structures > 1 000 hab.

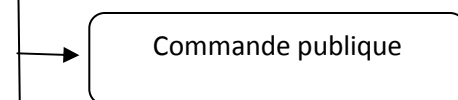
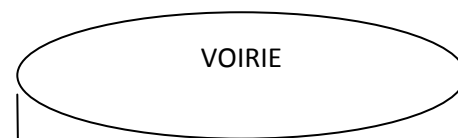
Les prestations spécialisées : une prestation = un contrat



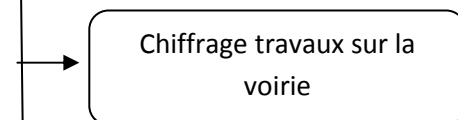
- Élaboration d'un pré-diagnostic (convention avec le CAUE) :
 - état des lieux
 - enjeux environnementaux
 - prospective urbaine



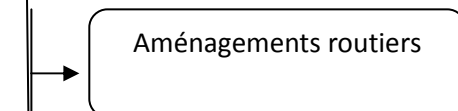
- Opérations foncières (cessions, acquisitions, servitudes) de faible importance
- Production de l'acte sous 6 mois après dossier réputé complet



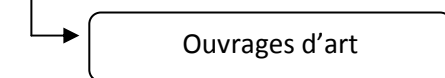
- Aide à l'élaboration de cahiers des charges (groupement de commandes, aménagement de voirie)



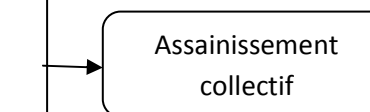
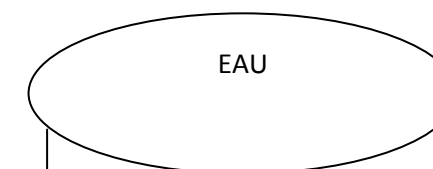
- Chiffrage travaux sur le réseau routier communal ou communautaire au-delà des 2 jours prévus dans le contrat d'abonnement



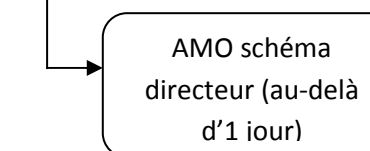
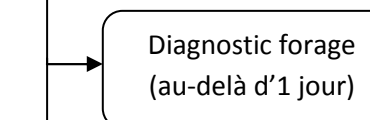
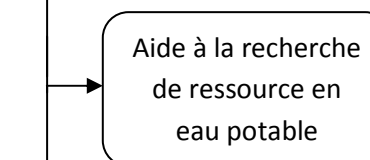
- Diagnostic
- Étude faisabilité
- Aide à la rédaction du cahier des charges pour le choix du MOE (maître d'œuvre)



- Assistance à maîtrise d'ouvrage au-delà de la demi-journée
- La MOE (maîtrise d'œuvre)

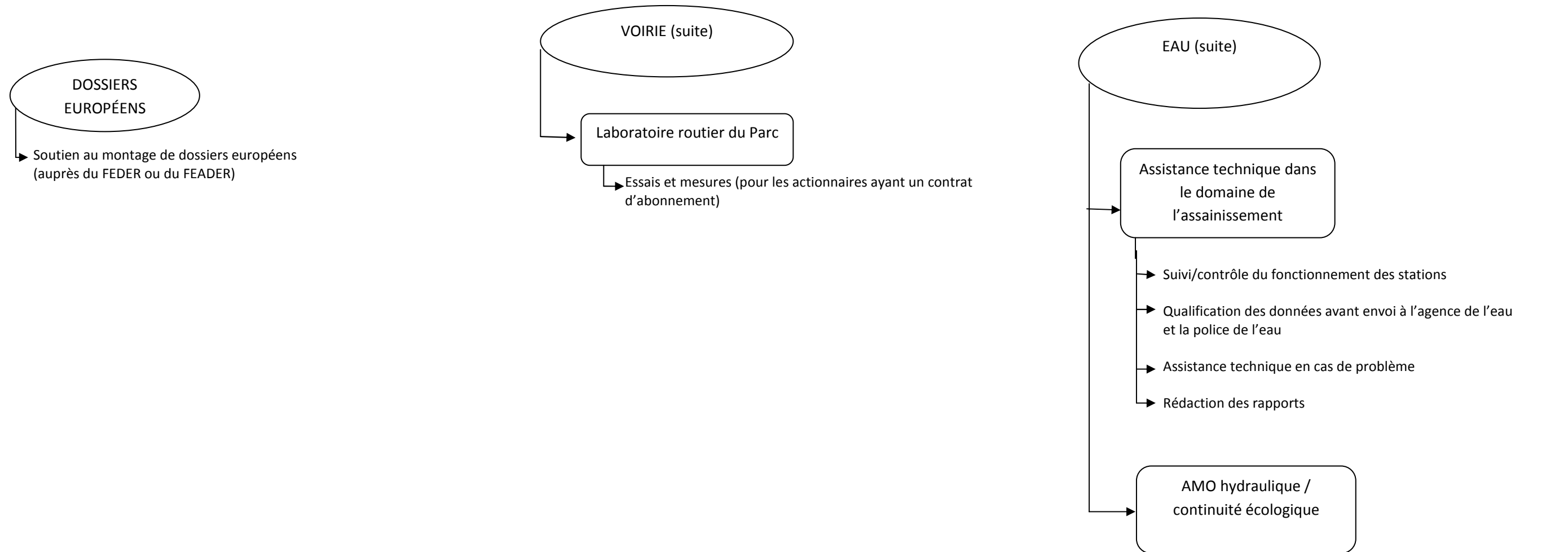


- Demande de diagnostic : participation au suivi de l'étude
 - aide au choix du bureau d'étude : grille d'analyse des offres, participation à l'audition des candidats
 - Participation aux réunions de suivi de l'étude
- Réalisation de bilans 24 H et 72 H dans le cadre de la construction d'une station de traitement des eaux



Les prestations spécialisées : une prestation = un contrat

(suite)



COÛT DE CES PRESTATIONS :

- Pour les actes administratifs : 650 € l'acte.
- Pour le Laboratoire routier : sur la base du catalogue de prix du Parc.
- Pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement : 1 700 € à ajuster selon frais kilométriques et montant des analyses.
- Pour les dossiers européens :
 - o Dossier « simple » : 1,5 jour de prestation : 727 €.
 - o Dossier « complexe » : sur devis.
- Pour toutes les autres prestations : facturation sur base devis (ex. 1 journée de technicien = 365 €).

☞ Au cas par cas : l'ATESART pourra étudier la possibilité d'assurer une AMO pour les projets des collectivités.